



Assemblée générale

Distr. limitée
23 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 l) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

**Andorre, Autriche, Belgique, Croatie, Danemark, Espagne, Fédération de Russie,
Finlande, Hongrie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco,
Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovénie,
Suède, Turquie, Ukraine et Yougoslavie : projet de résolution**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Additif

Ajouter les pays ci-après à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Albanie, Allemagne, Canada, Chypre, ex-République yougoslave de Macédoine,
États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Irlande, Islande, Italie, Ouzbékistan,
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin,
Slovaquie, Suisse et Thaïlande**

